


Vaccins COVID-19 Moderna et Pfizer



QUE FAIRE EN CAS D'EFFETS INDESIRABLES ?

 VOUS RESSENTEZ OU AVEZ EU	 ▶ CE QU'IL FAUT SAVOIR	 ▶ CE QU'IL FAUT FAIRE
<ul style="list-style-type: none">• une douleur au point d'injection• de la fatigue• des maux de tête• des douleurs articulaires• des frissons• des douleurs musculaires• de la fièvre• des nausées, des vomissements• une réaction au point d'injection (rougeur, urticaire, gonflement)• une éruption cutanée	<p>Ils sont connus et, pour certains, communs à toute vaccination. Désagréables, ils ne sont pas graves et disparaissent spontanément en quelques jours.</p>	<p>Si les effets ne passent pas spontanément en quelques jours, rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin).</p>
<ul style="list-style-type: none">• une douleur aux extrémités (mains, pieds)• l'apparition de ganglions (gorge, aisselle...)• des insomnies• des malaises• des démangeaisons au point d'injection	<p>Ces effets sont connus et pour certains, communs à toute vaccination. Ils sont entre peu et très fréquents.</p>	<p>Si vous êtes géné(e), rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin). Vous serez pris(e) en charge si nécessaire.</p>
<ul style="list-style-type: none">• une paralysie faciale	<p>La paralysie faciale est rare et disparaît généralement en quelques semaines.</p>	<p>Prenez immédiatement contact avec un professionnel de santé (médecin ou SAMU) pour être pris en charge.</p>
<ul style="list-style-type: none">• une réaction allergique (urticaire, gonflement du visage, choc anaphylactique,...)	<p>Ces effets d'intensité légère à importante sont connus. La fréquence de ces réactions allergiques est encore indéterminée.</p>	<p>Prenez contact avec un professionnel de santé (pharmacien, médecin ou SAMU en fonction de la sévérité).</p>
<ul style="list-style-type: none">• un effet non mentionné précédemment, de sévérité légère, modérée ou intense	<p>Vous faites une réaction qui n'a pas été observée lors des essais cliniques.</p>	<p>Prenez contact avec un professionnel de santé (pharmacien, médecin ou SAMU en fonction de la sévérité).</p>

Vous pouvez déclarer tout effet indésirable sur le portail des signalements en complétant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : signalement.social-sante.gouv.fr/  ou rapprochez-vous d'un professionnel de santé

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur la Base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>